

There is a dungeon, in whose dim drear light  
What do I gaze on? Nothing. Look again!  
Two forms are slowly shadowed on my sight—  
Two insolated phantoms of the brain:  
It is not so: I see them full and plain—  
An old man, and a female young and fair,  
Fresh as a nursing mother, in whose vein  
The blood is nectar—but what does she there.  
With her unmantled neck, and bosom white and  
[bare?]

But here youth offers to old age the food,  
The milk of his own gift—it is his sire  
To whom she renders back the debt of blood  
Born with her birth. No; he shall not expire  
While in those warm and lovely veins the fire  
Of health and holy feeling can provide.  
Great Nature's Nile, whose deep stream rises  
[higher

Than Egypt's river—from that gentle side  
Drink, drink and live, old man! Heaven's realm  
[holds no such tide.

The starry fable of the Milky Way  
Has not thy story's purity; it is  
A constellation of a sweeter ray,  
And sacred Nature triumphs more in this  
Reverse of her decree than in the abyss  
Where sparkle distant worlds: O holiest nurse!  
No drop of that clear stream its way shall miss  
To thy sire's heart, replenishing its source  
With life, as our freed souls rejoin the universe.

Baronius suppose que la prison où cette scène s'est passée était la Tullienne elle-même. Quoiqu'il en soit, le poids de l'autorité se trouve être défavorable au savant cardinal. Les descriptions de la Mamertine que nous ont laissées Tite-Live, Varron et Salluste ne laissent aucun doute sur sa position qui était au pied même du Capitole: elle était à vingt pieds sous le sol, et d'un aspect horrible.

Il n'y a pas de doute que son nom de Mamertine qu'elle a porté bien avant l'ère chrétienne a contribué à faire douter si cette prison était la même que l'antique Tullienne. Il est impossible de dire au juste quand on commença à lui donner le nom de Mamertine. Ce nom est familier dans les anciens écrits. Il y eut plusieurs préfets de la ville qui le portèrent. Il y a un lac, une école, une rue et un saint de ce nom: en conséquence l'opinion la plus commune est que cette prison reçut son nom d'un des Mamertinus qui l'agrandit et la répara du temps de la république. Martelli, dont l'opinion est adoptée par quelques écrivains, donne aussi une interprétation ingénieuse et vraisemblable à ce nom et à son origine.

Près de la prison se trouve le forum le Mars. D'après Festus ce lieu est aussi appelé Mamers. "Mamercus prænomen est Oscum a Marte dictum, ab eo quod Oscii Martem Mamertim vocentur qui a romanis detractone unius syllabæ Mars appellatur." Varron est encore plus explicite. "Mamers idem quod Mars significat et Mamertinus idem quod Martius." Si donc le mot de Mamertine a la même signification que celui de Mars, ne peut-on pas conclure avec raison que la prison a pris son nom de son fondateur Ancus Martius, surtout quand on sait que l'origine de ce nom se perd dans la nuit des temps?

Quel que soit le doute qui existe relativement à l'identité de la Mamertine avec la Tullienne, personne n'hésite à dire que la prison qu'on voit de nos jours est la Mamertine, si souvent mentionnée dans les actes des martyrs: que là furent emprisonnés les apôtres Pierre et Paul et un grand nombre d'autres confesseurs de la foi.

Comme nous l'avons dit déjà, les lieux où les martyrs ont souffert sont des reliquaires pour les chrétiens pieux. Les âmes ferventes aiment à s'agenouiller sur la place sanctifiée par le sang et les souffrances de nos pères dans la foi. L'esprit flotte en imagination sur ces scènes d'horreur, il voit les exécuteurs, le sang qui coule, le sourire du triomphe et la couronne céleste. Il n'est point nécessaire d'expliquer aux enfants de l'Eglise pourquoi elle porte tant de vénération aux places sanctifiées par les douleurs et les triomphes des martyrs. Ces places sont en grand nombre à Rome et dans ses environs, mais aucune ne rappelle plus d'horreur que la Mamertine.

Là plus d'un courageux martyr passa la nuit qui précéda sa mort. La perspective des tortures est quelquefois plus douloureuse que les tortures mêmes, ainsi les victimes jetées dans cette infâme prison éprouvaient par la pensée les douleurs d'une cruelle agonie. Ils étaient, il est vrai, aidés de la grâce divine, mais la sensibilité n'était pas supprimée, et sauf quelques exceptions miraculeuses, les martyrs souffrirent en apparence aussi bien qu'en réalité. Devant le tribunal du juge, au milieu des vociférations du Colisée, les confesseurs de la foi devaient éprouver un sentiment d'enthousiasme qui leur donnait de la force et du courage, mais pendant ces longues heures d'attente et d'angoisse passées dans cette noire prison, leur imagination devait être remplie de scènes horribles d'effusion de sang, de tortures et d'agonie, qui à chaque instant devaient leur déchirer le cœur. Là ils avaient le temps de penser aux liens de la famille et de l'amitié brisés et sacrifiés à Dieu, mais qui n'en persistaient pas moins dans un cœur affectueux.

La crainte de faiblir pendant l'épreuve, peut-être aussi le remords des fautes passées et l'anxiété sur le sort de ceux qui leur étaient chers, et qui allaient se trouver abandonnés à la cruauté des persécuteurs, ces pensées diverses devaient apporter leur contingent aux angoisses des victimes dans leur prison.

Les privations et les horreurs du cachot ne contribuaient pas peu aux souffrances des confesseurs. Une obscurité continue, un air fétide, un plancher plein d'aspérités, taillé qu'il était dans le roc, la nudité, de lourdes chaînes aux mains et aux pieds, la faim, la soif, toutes ces souffrances se mêlent naturellement au souvenir des âmes heureuses maintenant faisant partie de

la glorieuse phalange des martyrs qui sur cette terre passèrent par la Mamertine. Nous pouvons avoir une idée de ce qui en était dans ces jours de terreur, d'après les écrits des anciens. Salluste, dans son histoire de la conspiration de Catilina, dont les conjurés furent étranglés dans ce cachot, s'exprime ainsi: "Il y a dans cette prison une place appelée Tullienne où vous descendez un pas à gauche à environ vingt pieds au-dessous de la surface de la terre. D'épaisses murailles la fortifient de chaque côté, et elle est recouverte d'un toit de pierre ayant la forme d'une voûte, mais avec sa profonde obscurité et l'air fétide qu'on y respire, l'aspect de ce lieu est terrible.

Calpurnius Flaccus, dans ses œuvres, magnifiques par les idées mais très mal écrites, parle ainsi de la Tullienne: "J'ai vu la prison publique construite avec d'immenses blocs de pierre, elle n'a qu'une ouverture étroite, oblongue et il n'y pénètre pas le plus petit rayon de lumière. Là les condamnés peuvent contempler la force de la Tullienne, et quand ils entendent le grincement de la trappe en fer, ils s'évanouissent presque de peur, et obligés d'être témoins de la fin malheureuse des autres, ils pensent au sort qui les attend. On entend d'en bas les coups de verge et les victimes sont forcement poussées avec rudesse par les mains souillées du bourreau. Le geôlier se tient là, impassible, ses yeux restent secs quand ceux d'une mère versent des larmes: là les ordures irritent les plaies du corps, et les chaînes pressent de tendres mains."

Nous lisons dans Tite-Live la sentence portée par Scipion l'Asiatique contre le plus jeune des Gracques quand il était à la tête du peuple réfugié sur le mont Aventin: Scipion déclara que s'il était pris, il serait jeté comme un larron et un criminel vulgaire, dans un cachot pour y mourir dans les ténèbres, et qu'ensuite il serait jeté, nu devant la prison.

Les noms que les anciens historiens donnent à cette prison font frémir d'horreur.

Quel abrégé de toutes les souffrances humaines on trouve dans des expressions comme celles-ci: "Cellule de gemissements," "Séjour de douleur," "Hôpital de Pluton parmi les vivants," "Lieu de la nuit perpétuelle," "Un horrible et noir donjon de châtement fatal," et beaucoup d'autres qu'il nous serait impossible de rendre dans la langue anglaise. Dans les actes de Chrysanthé et de Daria, tels que donnés dans Surius le 25 octobre, on lit: il fut donc (Chrysanthé) jeté dans la Tullienne, prison très forte, effrayante et sordide, car il y a là une prison plus basse d'où s'élèvent des effluves d'une odeur insupportable parce que les ordures de tout l'édifice passent par là pour aller tomber dans l'égout commun... elle est si noire qu'aucun rayon de lumière n'y pénètre jamais pour donner le moindre signe du jour."

## LES DROITS DE DIEU

ET LES

### IDÉES MODERNES

PAR

L'abbé FRANÇOIS CHESNEL

2 vol. in-8 de XXXIX-394, 488 pages..

Prix franco: \$2.50

### TABLE DES MATIÈRES

1ER VOLUME

DÉDICACE A LA MÉMOIRE DU R. P. CLÉMENT SCHRAEDER.

#### PRÉFACE.

CHAPITRE Ier.—Dieu créateur est maître absolu de toute créature, spécialement de chaque homme en particulier et de toute société humaine quelconque.

CHAPITRE II.—Nier cette dépendance absolue ou est de Dieu l'homme tant individuel que social, c'est tomber dans l'athéisme ou le panthéisme, et c'est le déisme qui leur ouvre la voie.

CHAPITRE III.—L'Etat n'est pas simplement la somme des droits individuels, ni une pure abstraction de l'esprit.

CHAPITRE IV.—L'Etat n'est pas une pure abstraction de l'esprit; il existe réellement dans la personne de ceux qui exercent la souveraineté.

CHAPITRE V.—La source de la souveraineté est divine. Le souverain n'est qu'un ministre de Dieu, et non pas du peuple.

CHAPITRE VI.—Comment s'acquiert et comment se perd la souveraineté.

CHAPITRE VII.—Les deux grands devoirs de l'Etat sont: la religion et la justice.

CHAPITRE VIII.—Premier devoir de l'Etat: la Religion.

CHAPITRE IX.—Premier devoir de l'Etat: la Religion. Liberté de l'enseignement, de la presse et des cultes.

CHAPITRE X.—Second devoir de l'Etat: la justice. L'Etat n'est point la source d'où dérivent nos principaux droits, mais le protecteur et le défenseur que Dieu leur a donné.

CHAPITRE XI.—Qu'est-ce que le droit?—De ses rapports avec le devoir. Peut-on avoir le droit de croire, de professer l'erreur et de faire le mal?

CHAPITRE XII.—Justice.—Droits de l'Etat limités par ceux de la famille, des associations qu'il n'a pas fondés lui-même, et de l'Eglise.

CHAPITRE XIII.—Le droit de propriété ne dérive pas de l'Etat.

CHAPITRE XIV.—Du Socialisme et du Communisme.

CHAPITRE XV.—La justice civile, criminelle, internationale.—Son étendue et ses limites.—Droit de la guerre.—Quand est-ce que la tolérance publique de l'erreur et du mal ne blesse pas la justice?

CHAPITRE XVI.—On considère toute la doctrine du premier livre à la lumière de l'Encyclique et du Syllabus de 1864, en y joignant le Concile œcuménique du Vatican.

CHAPITRE XVII.—Conclusion et transition.

LE VOLUME

### PREMIERE PARTIE

#### L'ÉGLISE CONSIDÉRÉE EN ELLE-MÊME

APPROBATION DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE POITIERS, AVANT-PROPOS

CHAPITRE Ier.—Dieu a fondé une société spirituelle, mais visible, avec une autorité souveraine dans tout ce qui regarde le salut.

CHAPITRE II.—L'autorité de l'Eglise n'est limitée ni dans le temps, ni dans l'espace.

CHAPITRE III.—La forme de l'autorité souveraine dans l'Eglise, c'est la monarchie.

CHAPITRE IV.—De la monarchie pontificale. (suite); où l'on montre la supériorité du Pape sur le Concile ou l'Eglise assemblée.

CHAPITRE V.—Infaillibilité de l'Eglise et du Pape.

### SECONDE PARTIE

CHAPITRE VI.—L'Etat n'est pas indépendant de l'autorité spirituelle, alors même que celle-ci, au lieu d'être exercée directement par Dieu seul, se trouve aux mains d'hommes mortels choisis de Dieu comme ses représentants visibles dans l'ordre du salut.

CHAPITRE VII.—L'Etat n'est pas en toutes choses indépendant de la suprême autorité spirituelle du Pape, laquelle, dans certains cas, peut s'appliquer indirectement au temporel.

CHAPITRE VIII.—Comment le pouvoir temporel des Papes est étroitement lié à leur pouvoir spirituel.

CHAPITRE IX.—Des Concordats. Notions préliminaires.

CHAPITRE X.—Que faut-il penser des différents systèmes sur la nature des Concordats, entre lesquels se partagent les préférences des catholiques?

CHAPITRE XI.—Examen des reproches qu'on élève contre les Concordats.

CHAPITRE XII.—Sur l'un des points principaux qu'on trouve réglés par les Concordats: la nomination des Evêques.

CHAPITRE XIII.—Des articles organiques du Concordat de 1802, monument insigne des usurpations de l'Etat sur l'Eglise.

CHAPITRE XIV.—Ce qui concerne l'Eglise ainsi que les rapports de l'Eglise avec l'Etat, se passe à la lumière du Syllabus et du concile œcuménique du Vatican.

CHAPITRE XV.—Le Libéralisme, expression générale des idées modernes, est-il une hérésie? EPILOGUE.

### SOUVENIRS

## PENSIONNAT

PAR

Madame Van Biervliet

Nouvelle édition

Illustré de quatre beaux sujets à deux teintes

Un volume in-8 de 318 pages...Prix franco: 75 c.

## LEGENDES ET CHRONIQUES

DE MONTBRIAND

Par Mme J. O. Laverne

Un volume in-12 de 302 pages...Prix: 75 c.

HISTOIRE DE

## Sainte-Elizabeth de Hongrie

DUCHESSE DE THURINGE

Par le Conte de Montalembert

l'un des quarante de l'Académie française

NOUVELLE ÉDITION

2 vols. in-12 de 378, 375 pages...Prix: \$1.75

### LES SOIRÉES

## PENSIONNAT

CONTENANT: 1o. Des questions et réponses sur toutes les connaissances usuelles, sur l'histoire de France, l'histoire ancienne, la géographie, l'industrie, etc., etc.; 2o. L'origine curieuse des proverbes et de certaines expressions proverbiales; 3o. Des énigmes historiques et des énigmes géographiques, suivies des réponses; 4o. La fleur de l'esprit ou pensées choisies pleines d'actualité, de finesse ou de profondeur; 5o. Gymnastique intellectuelle sur certains mots dont la connaissance est indispensable; 6o. Un intéressant exercice de mémoire sur les fables et les vers les plus connus de notre littérature; 7o. Les locutions latines, les plus usitées avec la traduction en regard, etc., etc.

PAR ERNEST VIAL

1105. NE ÉD 1105.

Illustré en amusant.

Un volume in-12 de 257 pages. Prix franco: 63 c.

LES VRAIS

## ORNEMENTS

DE LA MÉMOIRE

ET

Choix de morceaux de poésie et de prose, accompagnés d'un traité de déclamation, d'un résumé des principales règles de l'art d'écrire, d'analyses littéraires et de notices historiques sur les principaux écrivains.

SUITE DE

CHOIX DE POÉSIES DES AUTEURS CONTEMPORAINS

NOUVELLE ÉDITION

PRÉFACÉ DE M.

PETIT TRAITÉ DE STYLE ÉPISTOLAIRE

par l'abbé A. CARION

1 vol. in-18 de 530 pages...Prix franco cart.: 50 c.

CAUSERIES

DE

L'ANCIEN

ET LE

NOUVEAU TESTAMENT

PAR

Eugène de Margerie

TROISIÈME ÉDITION

1 volume in-18 de 275 pages. Prix franco: 30 c.

Miss MacIntosh

## CONTES AMÉRICAINS

Traduit avec l'autorisation de l'auteur

PAR

Mme R. Dionis

et illustrés de 120 vignettes

par E. Bayard

2 vols. in-12 de 341, 363 pages. Prix franco: \$1.13

## DU VRAI, DU BEAU ET DU BIEN

PAR

Victor Cousin

2ième édition

Un volume in-12 de 396 pages. Prix franco: 83 c.